

### Convention d'adhésion à Santé au Travail 72 collectivité dépendant du CST départemental

Dans le cadre de la prévention de la santé des employés, les employeurs doivent adhérer à un service de médecine professionnelle.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d' adhérer à « Santé au Travail 72 », organisme agréé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à Santé au Travail 72 .
- D'approuver la convention annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de prévoir les crédits nécessaires aux futurs budgets.

### Exercice du droit de préférence – Acquisition de parcelles boisées cadastrées ZO 55 et ZO 57

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le notaire chargé de la vente de ces 2 parcelles d' une surface totale de 3503 m<sup>2</sup> en a proposé l' achat par la commune au prix de 1000 euros plus environ 400 euros de frais.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d' assainissement collectif

Le Conseil Municipal doit fixer tous les ans le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d' assainissement collectif.

Sur proposition de l' agence de l'eau, le Conseil Municipal décide de la fixer à 0,28 x 0,55 x 1,10 soit 0,169 euros HT / m<sup>3</sup>.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

### Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux pour l' année 2026 comme suit :

#### SALLE POLYVALENTE

Caution : 450 euros  
Associations communales 130

#### Vins d'honneur avec cuisine et vaisselle

Habitants commune 120  
Habitants hors commune 160

#### Vins d' honneur sans cuisine

Habitants commune 80  
Habitants hors commune 120  
Hall pour une sépulture 45

#### Salle avec cuisine

Habitants commune journée 255  
« « week-end 380  
Habitants et Asso hors commune journée 370

<b>Habitant et Asso hors commune week-end</b>	<b>550</b>
<b>Salle sans cuisine</b>	
<b>Habitants commune journée</b>	<b>170</b>
<b>Habitants commune week-end</b>	<b>255</b>
<b>Habitants et Asso hors commune journée</b>	<b>250</b>
<b>Habitants et Asso hors commune week-end</b>	<b>370</b>
<b>Forfait chauffage (hors sépulture)</b>	
<b>Vin d'honneur</b>	<b>60</b>
<b>Location journée</b>	<b>120</b>
<b>Location week-end</b>	<b>155</b>
<b>Caution ordures ménagères</b>	<b>150</b>
<b>Forfait ménage</b>	<b>120</b>
<b>Vidéo projecteur + écran</b>	
<b>Location journée</b>	<b>45</b>
<b>Location week-end</b>	<b>65</b>
<b>Caution télécommande, connecteur et écran</b>	<b>500</b>
<b>Tarifs divers</b>	
<b>Location écran mobile</b>	<b>10</b>
<b>Caution écran mobile</b>	<b>400</b>
<b>Photocopies</b>	<b>0,30</b>
<b>Location de matériel</b>	
<b>1 ensemble table et banc</b>	<b>7</b>
<b>Caution table et banc</b>	<b>200</b>
<b>Stand métallique avec bâche</b>	<b>25</b>
<b>Caution stand métallique</b>	<b>250</b>
<b>Cimetière</b>	
<b>Renouvellement concession 30 ans</b>	<b>175</b>
<b>Renouvellement colombarium 15 ans</b>	<b>175</b>
<b>Case colombarium 15 ans</b>	<b>540</b>
<b>Plaque colombarium</b>	<b>240</b>
<b>Concession cimetière 30 ans</b>	<b>175</b>
<b>Cavurne couvercle béton 15 ans</b>	<b>289</b>
<b>Cavurne avec plaque 15 ans</b>	<b>641</b>
<b>Droit de place</b>	
<b>Par mois pour 6m maxi 1 fois /semaine</b>	<b>7</b>
<b>Par trimestre 6m maxi 1 fois /semaine</b>	<b>21</b>
<b>Par an 6m maxi 1 fois /an</b>	<b>84</b>
<b>Branchement électrique unitaire annuel</b>	<b>50</b>
<b>Assainissement</b>	
<b>Prime fixe</b>	<b>53</b>
<b>Taxe m<sup>3</sup></b>	<b>1,15</b>
<b>Taxe raccordement</b>	<b>1100</b>
<b>Participation assainissement collectif</b>	<b>550</b>

Contre-valeur redevance assainis. Collectif 0,169

Bibliothèque carte perdue 2

### **Ecole des 3 moutons – demande de subvention pour la classe de neige 2026**

Monsieur le maire expose au conseil la demande de la directrice de l' école pour une subvention de la commune pour l' organisation d' une classe de neige du 16 au 20 mars 2026. Après examen du budget du projet, le Conseil Municipal décide d' attribuer la somme de 6000 euros.

### **Ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025**

Afin de faciliter les dépenses d' investissement du premier trimestre 2026, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2026 soit 59225,92 euros.

### **Approbation du règlement du cimetière**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau règlement du cimetière communal.

Le Conseil Municipal approuve ce règlement qui entrera en vigueur le 01/01/2026.

### **Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ( CET )**

Les agents titulaires des collectivités à temps complet ou non complet peuvent ouvrir un CET. Les jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés.

Le Conseil Municipal décide d' adopter les modalités de mise en œuvre du CET pour les agents communaux.

### **Modification du nombre d'heures de service d' un emploi permanent**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le besoin ayant procédé à la création de l' emploi permanent de cantinière a évolué et que le nombre d' heures de service doit être revu à la baisse.

Il est désormais fixé à 21 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/01/2026.

Le Conseil Municipal approuve cette disposition.

### **Délibération instaurant la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités territoriales ont l' obligation de participer au financement des garanties de protection complémentaire sociale complémentaire de leurs salariés.

Le Conseil Municipal décide que la commune participera au financement des contrats individuels labellisés de protection complémentaire santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent quelque soit sa quotité de travail.

### **Délibération portant mise en place du RIFSEEP**

Il s' agit du Régime Indemnitaire tenant des Fonctions, des Sujétions, de l' Expertise et de l' Engagement Professionnel.

Le Maire propose de le mettre en place et en détaille les conditions et les critères.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d' adopter le régime indemnitaire à compter du 05/12/2025.

**Délibération pour la mise en place des Lignes Directrices de Gestion ( LGD ) relatives aux orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels**

Les LGD ont pour objectif de déterminer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Un projet a été élaboré par l' autorité territoriale et validé par le comité social territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d' adopter les LGD à compter du 21 /10/2025 qui est la date de signature.

**Remplacement du chauffe-eau du logement communal situé 3 rue de la poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chauffe-eau de ce logement est HS et a dû être remplacé.

Compte tenu de l' urgence, il a demandé à l' entreprise STA de Saint Jean de faire ce travail sans délai. La facture est de 885, 56 euros HT soit 1062,67 TTC.

Le Conseil Municipal valide la facture.

**Renouvellement de l' éclairage public rue de Luché suite à l' enfouissement des réseaux**

Monsieur le Maire rappelle que l' enfouissement des réseaux rue de Luché va nécessiter le renouvellement des supports d' éclairage public.

Un devis a été fait par l' entreprise Sturno pour les 5 supports et une armoire de commande.

Les luminaires existants ont été récupérés. Le montant est de 4100 euros HT soit 4920 TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis.